

Licence Arts du spectacle

La formation propose le ou les parcours suivants :

- > Parcours Arts du spectacle
- > Parcours Arts du spectacle et lettres modernes / Valence

Présentation



Organisée sur trois ans, la licence Arts du spectacle assure l'acquisition d'une culture générale sur le théâtre et le cinéma, et propose une initiation à divers métiers du secteur du spectacle vivant.

Les cours proposés associent les connaissances théoriques (histoire et esthétique, études de textes, analyses de spectacles, politiques culturelles), et l'expérience pratique (jeu d'acteur, régie plateau, ateliers de mise en scène, de programmation ou de réalisation...), et comportent un volet pré-professionnalisant (gestion de budget, administration, médiation, informatique etc).

L'étudiant inscrit dans la mention suit chaque année :

- Des enseignements fondamentaux (UEF) - 18 ECTS soit 3 UE de 6 ECTS chacune
- Langue vivante étrangère (LVE) – 3 ECTS
- Offre de formation complémentaire (OFC) : 9 ECTS – soit 3 ECTS chacune, construite selon deux variantes possibles au choix de l'étudiant :

>Un module de préprofessionnalisation (3 EC de 3 ECTS chacune

> Un module de préprofessionnalisation (2 EC de 3 ECTS chacune) + un enseignement d'option libre transversale (OLT) (1 EC de 3 ECTS)

ATTENTION : Le parcours monodisciplinaire n'est pas proposé sur le site de Valence.

La formation est organisée, pour chaque semestre, en 3 blocs :

- Unités d'enseignement fondamentales (UEF) - 18 ECTS : soit 3 UE de 6 ECTS chacune
- Les UEF 1 et UEF2 (soit 12 ECTS) constituent la majeure lorsque l'étudiant opte pour un dispositif de spécialisation progressive avec majeure Arts du spectacle
- L'UEF3 (soit 6 ECTS) constitue la mineure lorsqu'un étudiant d'une autre mention opte pour un dispositif de spécialisation progressive avec mineure Arts du spectacle

- Offre de formation complémentaire (OFC) : 9 ECTS – soit 3 ECTS chacune, construite selon deux variantes possibles au choix de l'étudiant : un module de préprofessionnalisation (3 EC de 3 ECTS chacune) ou un module de préprofessionnalisation (2 EC de 3 ECTS chacune) + un enseignement d'option libre transversale (OLT) (1 EC de 3 ECTS)

Les modules de préprofessionnalisation sont organisés par orientation professionnelle, co-construits et mutualisés avec les autres mentions : cette organisation est adossée à une cartographie des familles de métiers et des possibilités de poursuite d'étude en master.

Objectifs

La mention Arts du spectacle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines des arts de la scène et du cinéma. Ces connaissances sont historiques, esthétiques, critiques, et portent sur les textes (réflexion dramaturgique), les films (analyse de séquence), les spectacles (analyse de créations contemporaines) et les métiers du spectacle vivant (connaissance des institutions et métiers). Des ateliers de pratique artistique accompagnent cette formation. Ils permettent aux étudiants de comprendre en situation les enjeux de la création, dans la perspective du Master Création artistique. Il est prévu en outre un nombre important d'enseignements sur le paysage culturel français (Méthodes et métiers du spectacle, Politiques culturelles, Économie du spectacle vivant, Gestion d'un budget culturel). De plus, dans le cadre de l'Offre de Formation Complémentaire pré-professionnalisante, les étudiants seront amenés à définir leur projet professionnel et à le compléter par des cours spécifiques (Suivi de projet culturel, Atelier de programmation cinéma, Théâtre et enseignement, Pédagogie du théâtre et du cinéma).

Chiffres clés

Effectifs par année de formation :

Licence 1^{re} année:

- 2012-2013 : 131
- 2013-2014 : 160
- 2014-2015 : 190

Licence 2^e année :

- 2012-2013 : 57
- 2013-2014 : 63
- 2014-2015 : 80

Licence 3^e année :

- 2012-2013 : 56
- 2013-2014 : 49
- 2014-2015 : 56

Taux de passage de l'année N à N+1 sur l'ensemble du cursus : Les taux de passage ont été calculés, jusqu'en 2013, sur la mention Lettres et arts du spectacle, sans différenciation de parcours. Le changement d'intitulé de mention, suite à l'arrêté Licence sur la nomenclature nationale, est intervenu à la rentrée 2014.

Taux de passage de la 1^{re} à la 2^e année de licence :

- 2011-2012 / 2012-2013 : 46%
- 2012-2013 / 2013-2014 : 51%

- 2013-2014 / 2014-2015 : 20% (Lettres) - 23% (Arts du spectacle)

Taux de passage de la 2e à la 3e année de licence :

- 2011-2012 / 2012-2013 : 72%
- 2012-2013 / 2013-2014 : 74%
- 2013-2014 / 2014-2015 : 41% (Lettres) - 33% (Arts du spectacle)

* Pour le calcul du taux de passage, la mention prise en compte est celle de l'année d'inscription en N+1 de l'étudiant

Admission

- La première année de licence est accessible aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme accepté équivalent (capacité en droit, DAEU...). Elle est également accessible aux candidats étrangers domiciliés hors UE (procédure de demande d'admission préalable)
- La deuxième année et la troisième année sont accessibles aux étudiants titulaires de 60 ou 120 crédits ECTS obtenus dans ce même cursus ou via une validation (d'acquis ou d'études) selon les conditions déterminées par l'université ou la formation

Public formation continue : Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#)

Pour plus d'informations, consultez la page web de la [Direction de la formation continue et de l'apprentissage](#)

Vous souhaitez candidater et vous inscrire ? Sachez que la procédure diffère selon le diplôme envisagé, le diplôme obtenu, ou le lieu de résidence pour les étudiants étrangers. Laissez-vous guider simplement en suivant ce [lien](#)

Infos pratiques :

- > **Composante** : UFR Langage, lettres et arts du spectacle, information et communication
- > **Niveau** : Bac +3
- > **Durée** : 3 ans
- > **Crédits ECTS** : 180
- > **Type de formation** : Formation initiale / continue
- > **Lieu** : Grenoble - Domaine universitaire
- > **Contacts** :

Responsable(s) pédagogique(s)

Magdeleine Clo-Saunier
Magdeleine.Clo@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Veronique Salomez
04 75 78 10 21

veronique.salomez@univ-grenoble-alpes.fr

llasic-licence-as@univ-grenoble-alpes.fr